

DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW Code 64 + Hebdos

Deux-Montagnes

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA PASSERELLE DU BARRAGE DU GRAND-MOULIN : AVERTISSEMENT AUX PLAISANCIERS, AUX PIÉTONS ET AUX CYCLISTES

Deux-Montagnes, le 4 août 2017 – Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avise les plaisanciers du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Mille Îles qu'en raison des débris accumulés lors de la crue importante du printemps dernier au barrage du Grand-Moulin, des travaux d'entretien seront entrepris pour une période de douze semaines à compter du 14 août 2017.

À cet égard, les plaisanciers devront faire preuve de prudence afin d'éviter tout danger causé par les vannes partiellement immergées. Le Ministère tient également à informer la population que la passerelle du barrage destinée aux piétons et aux cyclistes sera fermée selon une fréquence variable d'une à deux fois par semaine, entre 7 h et 17 h, pendant la durée des travaux.

À noter que des mesures de sécurité seront instaurées, notamment l'ajout d'estacades en amont et en aval du barrage pour les plaisanciers et l'installation de panneaux de signalisation sur la rive pour les piétons et les cyclistes. Des avis relatifs à la navigation seront également diffusés par la Garde côtière canadienne.

- 30 -

SOURCE ET INFORMATION :

Relations médias
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Tél. : 418 521-3991